

NOUVELLE CHARTE D'ENGAGEMENT

Cette année 2023, la charte du Prix littéraire de la Somme se doit d'évoluer. En effet, il s'agit de s'adapter à la conjoncture actuelle.

Nous avons donc fait le choix de préserver la qualité des sélections sans augmenter le coût de celles-ci.

Nous développons ces nouvelles modalités ci-dessous...



LE PRIX LITTÉRAIRE DE LA SOMME

POURQUOI ?

- Fédérer les enseignants du département dans un projet commun qui intègre une dimension importante autour du développement de la culture littéraire et de la lecture.
- Leur proposer un moyen attractif de motiver leurs élèves à la lecture d'œuvres récentes.
- Faire découvrir des éditions peu connues et des ouvrages nouveaux.
- Donner l'occasion aux enfants de participer de manière active à un événement culturel, d'effectuer des choix personnels qui seront pris en compte et de se sentir concernés par la production littéraire qui leur est destinée.

QUELS SUPPORTS ?

La sélection a été réalisée pour cette année par un groupe de conseillers pédagogiques des différentes circonscriptions.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Proposer des sujets proches de l'intérêt des enfants de chaque tranche d'âge (**3ans/ 4 à 6 ans/ 6 à 8 ans / 8 à 11 ans**) ainsi que des textes et

illustrations accessibles et de qualité pour permettre une large autonomie des jeunes lecteurs.

- Choisir des formes littéraires et des genres différents.
- Pour les plus jeunes, privilégier l'image et donner à voir des illustrations très différentes.
- Diversifier les éditions et choisir des ouvrages récents (parus depuis moins de deux ans).
- **Proposer une sélection de 3 ouvrages et non plus quatre afin de s'adapter à la hausse du coût des matières premières. Ainsi chaque sélection offre déjà un podium à chaque ouvrage retenu. Le vote des élèves permettra de départager les lauréats.**
- Chaque sélection n'excèdera pas 50€.

QUEL MODE DE FONCTIONNEMENT ?

Chaque enseignant sera libre d'organiser les lectures dans la classe. L'enfant devra avoir lu tous les livres de sa catégorie, son choix devra être personnel. Cette lecture-plaisir des livres pourra faire l'objet de discussions pendant lesquelles chacun défendra son point de vue et sera amené à défendre ses choix, le vote définitif étant quant à lui secret.

RÈGLEMENT

Article 1 : Le Groupe Départemental Maîtrise de la Langue organise un prix littéraire en 4 catégories. Celui-ci a pour but de fédérer les équipes d'école autour d'un projet commun portant sur le développement de la lecture et de la culture littéraire et sur sa mise en œuvre en classe.

Article 2 : Le jury est composé de l'ensemble des élèves ayant lu toute la sélection de sa catégorie. Par son vote, il décernera le Prix Littéraire des écoles de la Somme à un auteur de littérature de jeunesse.

L'âge inscrit pour chaque catégorie est donné à titre indicatif ; le niveau de lecture de l'élève peut nécessiter le choix d'une catégorie inférieure ou supérieure. *Par exemple, les élèves de CP peuvent s'orienter vers **la sélection 4-6 ans ou 6-8ans**. De la même manière les élèves de CE2 peuvent faire le choix des ouvrages de la sélection 8 -11ans au lieu de la précédente.*

Article 3 : Les équipes d'enseignants ont entière liberté pour organiser comme elles l'entendent la lecture, les échanges et le vote final.

Article 4 : Chaque lecteur doit voter pour le titre qu'il a préféré. Un vote par voie électronique s'effectuera par l'intermédiaire du site Maitrise de la Langue 80 durant une période qui s'étendra du **10 au 31 mai 2024**.

Article 5 : Les enseignants sont invités, s'ils le désirent, à construire des animations autour des livres lus ou des auteurs sélectionnés.

Organisation et calendrier

1. **Septembre** : informations auprès des enseignants, **inscriptions des classes jusqu'au 15 octobre 2023**, achat des séries de livres par les écoles, puis réunions d'organisation permettant la mise en œuvre des sous-projets et apport de pistes pour la lecture de chaque ouvrage.
2. **Novembre/décembre/ janvier/février/mars/avril** : lecture dans les classes. Des rencontres seront mises en place entre enseignants pour d'éventuels échanges sur les dispositifs utilisés dans les classes et l'intérêt littéraire de chaque ouvrage.
3. Pour le vendredi **31 mai 2024** : retour des récapitulatifs des votes sur la plateforme dédiée.
4. Début juin 2024 : proclamation des résultats.

COMMENT S'INSCRIRE ?

En cliquant sur le lien ci-dessous, vous pouvez vous inscrire au Prix Littéraire des écoles 2023-2024, jusqu'au 15 octobre 2023



<https://enquetes2.ac-amiens.fr/v4/s/reve6v>



QUELLES ACTIONS POSSIBLES DANS LES CIRCONSCRIPTIONS

- Mise en place de formation en circonscription pour la rédaction de fiches ressources.
- Organisation d'échanges et de rencontres en fonction du nombre de classes impliquées.
- Organisation de rencontres interclasses pour vote commun, échanges... (d'octobre à avril).
- Proclamation des résultats. • Organisation d'une rencontre par tranches d'âge et exposition des travaux réalisés en class autour de l'ensemble des livres ou plus particulièrement sur l'œuvre de l'auteur primé, animation autour des livres primés : saynètes, mise en voix, créations plastiques, poèmes...



ÉVALUATION

Les indicateurs suivants permettront au Groupe Départemental Maîtrise de la Langue d'évaluer ce projet :

- nombre de classes et d'écoles engagées dans le projet,
- nombre de rencontres entre classes mises en place,
- bilan qualitatif du travail effectué autour des ouvrages lus, des échanges réalisés, des votes et des rencontres mises en place en terme de compétences mises en œuvre par les élèves

(par le biais d'un questionnaire renseigné par les enseignants).

L'évaluation du projet au sein de chaque classe participante sera effectuée à partir des compétences du dire, lire, écrire et des compétences du vivre ensemble/éducation civique travaillées selon le niveau de classe.